

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 2 novembre 2015, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et Constant Roberge, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) Soumission de nouveau à la considération du conseil de la résolution numéro 2015-10-311
- E) Branchement d'une station de pompage à la conduite de refoulement
- F) 1^{re} période de questions
- G) Rapport des loisirs
 - Location du centre des loisirs aux Loisirs de Notre-Dame de Lourdes et de Villeroy
 - Engagement de surveillants au centre des loisirs
- H) Varia
 - Vacance au poste de conseiller du district no 5
 - Rapport du maire sur la situation financière
 - Délégation de sorties
 - Refinancement d'emprunt no 2008-86
 - Dépôt des états comparatifs
 - Demande d'appui de Luc Lamontagne (CPTAQ)
 - Demande d'appui de Claire Montambault (CPTAQ)
 - Évaluation du bruit et de l'insonorisation de certaines résidences
 - Arrérages de taxes
 - Aide à l'amélioration du réseau routier local
 - Ajustement des salaires
 - Contribution au REÉR collectif des employés
 - Frais de repas
 - Ajustement des vacances 2014 – Michèle Lacroix
 - Congés maladie ou flottant 2014 – Michèle Lacroix et Christian Brochu
 - Maire suppléant
 - Autorisation de signatures de chèques
 - Nomination au comité consultatif d'urbanisme (conseiller)
 - Délégués au Réseau BIBLIO
 - Règlement modifiant le règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
 - Déneigement des entrées du 375 et du 385 rue Principale
 - Entretien de la patinoire (ex-Vianney)
 - Demande d'Opération Nez Rouge
 - Entente intermunicipale de loisirs avec Plessisville
 - Entente avec la municipalité d'Irlande – rang 5 Sud
 - Creusage de fossés et installation d'un ponceau – rang 5 Sud en haut de la Côte Proulx
 - Achat de sondes pour les stations de pompage
 - Achat d'un pluviomètre
 - Recherche de fuite sur la conduite d'amenée
 - Mandat de structure en gestion des ressources humaines
 - Tournoi familial de pêche sur glace au lac William
 - Invitation Unité Domrémy de Plessisville inc.
 - Fin de la période d'essai – inspecteur en bâtiment et environnement

- G) Rapport d'environnement et de voirie
- H) 2^e période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

2015-11-318 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-319 Intersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-320 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu, sous réserve que le maire refuse de signer la résolution no 2015-10-311 relative à la connexion d'un système de pompage des eaux usées dans un tuyau de refoulement des égouts municipaux au 1510 route des Chalets, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-321 Soumission de nouveau à la considération du conseil de la résolution numéro 2015-10-311

Tel que prévu à l'article 142 du Code municipal, la résolution numéro 2015-10-311 relative à la connexion d'un système de pompage des eaux usées dans un tuyau de refoulement des égouts municipaux au 1510 route des Chalets est soumise de nouveau à la considération du conseil :

**Résolution numéro 2015-10-311
Connexion d'un système de pompage des eaux usées dans un
tuyau de refoulement des égouts municipaux au 1510 route
des Chalets**

Considérant que M. Donald Langlois a acquis un terrain au 1510 route des Chalets dans le but d'y construire sa résidence principale;

Considérant qu'il désire débiter sa construction cet automne;

Considérant que sa maison actuelle est déjà vendue;

Considérant que celui-ci veut se connecter directement au tuyau de refoulement des égouts municipaux;

Considérant que ce tuyau passe directement sur son terrain;

Considérant que le propriétaire devra mettre sa station de pompage à l'abri des inondations;

Considérant qu'il ne dispose pas d'un terrain suffisamment grand pour installer un champ d'épuration sur le dit terrain;

Considérant qu'une étude d'ingénieur démontre une façon sécuritaire de se connecter directement au tuyau de refoulement;

Considérant que nous avons fait vérifier cette étude par un autre ingénieur et qu'il reconnaît celle-ci également sécuritaire;

Considérant que ce système est déjà en fonction dans plusieurs municipalités (liste des municipalités déjà fournie au dossier);

Considérant que le propriétaire assumera tous les frais pour se connecter;

Considérant que M. Langlois dégage la municipalité de toutes responsabilités advenant un refoulement dû à un bris ou mauvais fonctionnement de ses équipements et installations;

Considérant qu'après vérification auprès d'un ingénieur, il n'est pas nécessaire d'obtenir un certificat d'environnement pour ce type d'installation;

Considérant que M. Donald Langlois accepte que dans le futur la municipalité installe un système de récupération des eaux usées dans ce secteur, de payer une taxe de secteur pour le coût de construction de ce tronçon et se raccorder au nouveau tuyau de récupération des eaux usées et payer également des frais annuels pour l'entretien du réseau;

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la municipalité autorise M. Donald Langlois de se connecter au tuyau de refoulement des égouts et qu'un permis de construction lui soit délivré dans les plus brefs délais conditionnellement à la signature d'une entente entre M. Donald Langlois et la municipalité.

Ont voté pour : 0 conseiller

Ont voté contre : 5 conseillers : Claude Blier, Jean-Claude Gagnon, Roger East, Renée Vigneault et Guylaine Blondeau

La résolution numéro 2015-10-311 est donc rejetée.

2015-11-322

Branchement d'une station de pompage à la conduite de refoulement

Considérant que la municipalité a reçu une demande de Donald Langlois et Diane Vigneault pour l'installation d'un poste de pompage individuel dans le secteur de la route des Chalets pour évacuer des eaux usées dans la conduite de refoulement existante de la municipalité;

Considérant que ladite conduite de refoulement passe en face de la propriété du demandeur sise au 1510 route des Chalets;

Considérant que la grandeur du terrain est de 1 186.37 mètres carrés;

Considérant que l'augmentation de débit causée par le poste de pompage est très faible soit de l'ordre de 0.5%;

Considérant l'apport d'information concernant le système de poste de pompage individuel reçu de plusieurs intervenants, tel que : le ministère des Affaires municipales, le ministère de l'Environnement, d'ingénieurs, de municipalités, de compagnies dans le domaine, il est maintenant possible de se positionner;

Considérant que la municipalité est prête à aller de l'avant avec le projet conditionnellement au respect de certains points :

- Que le demandeur nous fournisse : plans et devis conçus, signés et scellés par un ingénieur qui démontrent qu'aucune eau parasite ne sera pompée dans le réseau en considérant, la proximité de la zone inondable, la hauteur de la nappe phréatique, le contrôle de l'écoulement des eaux de surface, etc.
- Que le demandeur nous fournisse : les documents complets de conception signés et scellés par un ingénieur ainsi qu'un rapport qui démontre que les systèmes, de clapets anti-refoulement adéquats et sécuritaires, soient présents afin de garantir le non-refoulement des eaux usées municipales dans le poste de pompage;
- Que le demandeur nous fournisse : à même les plans et devis conçus, signés et scellés par un ingénieur, la conception du branchement sur la conduite de refoulement ainsi que la méthode de travail pour la réalisation de ce branchement fait par un professionnel en la matière afin de perturber le moins possible les opérations de la municipalité;

Considérant qu'une entente écrite devra être signée entre les parties qui établira, sans être limitative, les responsabilités de chacun, les coûts, le coût d'opération annuel, les obligations futures si la municipalité devait installer un système commun suite à d'autres demandes de branchement ainsi que le renoncement à tout recours contre la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter ce branchement à la conduite de refoulement de la municipalité si toutes les conditions énumérées ci-haut sont remplies et que ladite entente soit signée par les parties, première partie : la municipalité de Saint-Ferdinand représentée par le maire, Rosaire Croteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Sylvie Tardif et deuxième partie : Donald Langlois et Diane Vigneault. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 10 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2015-11-323 Rapport des loisirs

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport des loisirs d'octobre 2015 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de la responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-324 Location du centre des loisirs aux Loisirs de Notre-Dame-de-Lourdes et de Villeroy

Considérant que les jeunes de Saint-Ferdinand affronteront les jeunes de Notre-Dame-de-Lourdes et de Villeroy pour des parties de hockey cet hiver;

Considérant que la glace de la patinoire extérieure de Notre-Dame-de-Lourdes ne sera prête qu'en janvier;

Considérant que les jeunes de Notre-Dame-de-Lourdes et de Villeroy aimeraient se pratiquer avant de jouer contre les jeunes de Saint-Ferdinand;

En conséquence, il est proposé par Roger East, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de fixer le tarif de location de glace à 40 \$/heure aux Loisirs de Notre-Dame-de-Lourdes et de Villeroy pour l'utilisation du centre des loisirs lors de leurs pratiques de hockey. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-325 Engagement des surveillants au centre des loisirs

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'engager David Moore et Eddy Moore comme surveillants au centre des loisirs au taux horaire de 10.55 \$ à compter du 2 novembre 2015 jusqu'à la fin mars 2016. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

La directrice générale et secrétaire-trésorière avise le conseil qu'il y a vacance au poste de conseiller du district no 5 et qu'une élection partielle doit être tenue pour combler ce poste.

La présidente d'élection avise le conseil que le jour fixé pour le scrutin est le dimanche 28 février 2016.

Le maire présente le rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Ferdinand

2015-11-326 Rapport du maire sur la situation financière

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que le conseil municipal autorise la publication du rapport du maire sur la situation financière dans le bulletin d'informations municipales. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-327 Prévisions de sorties

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
S. Tardif	imprimerie	Thetford Mines	2015-09-29
S. Tardif	imprimerie	Thetford Mines	2015-10-02
S. Tardif	imprimerie	Thetford Mines	2015-10-13
C. Pinette	Environex	Québec	2015-10-06
M.St-Pierre	Réseau Biblio	Trois-Rivières	2015-10-03
M.F. Lemay	cour municipale	Plessisville	2015-09-25
M.St-Pierre	Réseau Biblio	Trois-Rivières	2015-10-17
M. Lacroix	avocat	Thetford Mines	2015-10-27
R. Croteau	bruit éoliennes	Plessisville	2015-11-18

2015-11-328 Refinancement d'emprunt (égout-aqueduc rue Principale Sud)

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs pour son emprunt par billets en date du 9 novembre 2015 au montant de 147 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-86. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

8 300 \$	2,79800%	9 novembre 2016
8 500 \$	2,79800%	9 novembre 2017
8 800 \$	2,79800%	9 novembre 2018
8 900 \$	2,79800%	9 novembre 2019
113 100 \$	2,79800%	9 novembre 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-329

Refinancement d'emprunt (égout-aqueduc rue Principale Sud)

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite emprunter par billet un montant total de 147 600 \$;

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de
2008-86	147 600 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 147 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2008-86 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 9 novembre 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	8 300 \$
2017	8 500 \$
2018	8 800 \$
2019	8 900 \$
2020	9 100 \$ (à payer en 2020)
2020	104 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Ferdinand émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 novembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2008-86, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 30 septembre 2015 et ceux réalisés au 30 septembre 2014. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2015, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2015 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2015-11-330

Résolution CPTAQ - Luc Lamontagne

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la demande présentée concerne l'enlèvement de la bande de protection sur le lot 665 partie de la gravière existante en matériaux bruts afin de permettre la continuité de l'exploitation par Marc Simoneau, voir le dossier 367295;

Attendu que la demande présentée concerne aussi la continuité de l'exploitation par Luc Lamontagne sur les lots 663 et 664 déjà en exploitation et le lot 665 partie;

Attendu que la municipalité a déjà appuyé la demande présentée par Marc Simoneau;

Attendu que cette exploitation n'affectera pas davantage l'homogénéité du milieu;

Attendu que le site visé représente un site de moindre impact, l'exploitation de la ressource ne pouvant se faire qu'à l'endroit où se trouve cette ressource et un agrandissement ne pouvant se faire qu'en périphérie de l'usage existant;

Attendu que la demande vise une superficie de 36 100 mètres carrés et que le reste de la terre conserve sa vocation agricole;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur présentement;

Attendu qu'une autorisation à la présente demande n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par Luc Lamontagne auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation d'utiliser une superficie de 36 100 mètres carrés sur les lots 663 et 664 et partie du lot 665 rang 9 du canton d'Halifax pour des fins autres qu'agricoles, soit l'exploitation d'une gravière. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-331

Résolution CPTAQ - Claire Montambault

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la demande vise à utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie de 58 313 mètres carrés sur la partie du lot no 321 et sur le lot 327-2-2 du rang 6, canton d'Halifax

Attendu que le propriétaire actuel Léonce Montambault a la possibilité de donner lesdits lots à sa fille Claire Montambault pour qu'elle y construise une résidence et un garage;

Attendu que le projet est de s'installer à proximité de la terre de son père afin de poursuivre la pérennité des activités agricoles;

Attendu qu'une autorisation à la présente demande n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités

agricoles et n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que la municipalité a fait une recherche pour identifier les espaces appropriés disponibles et conformes à la réglementation municipale en vigueur actuellement et que le nombre est d'environ 35 terrains;

En conséquence, il est proposé par Roger East, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par Claire Montambault auprès de la CPTAQ visant à obtenir l'aliénation, le lotissement et l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole une superficie de 58 313 mètres carrés, sur le lot 327-2-2 et sur une partie du lot 321 du rang 6 du canton d'Halifax pour la construction d'une résidence et d'un garage. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-332 Arrérages de taxes

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le conseil municipal approuve l'état des arrérages de taxes au 2 novembre 2015 pour un montant de 235 598.49 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-333 Collection de taxes

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à transmettre un dernier avis aux quinze (15) contribuables ayant des arrérages de taxes datant de 2010 à 2015 et que le conseil mandate Me Luc Ouellette pour collecter ces contribuables si le délai accordé n'est pas respecté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-334 Subvention - aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Roger East et résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 10^e Rang Sud, 5^e Rang et 6^e Rang pour un montant subventionné de 35 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-335 Ajustement des salaires

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accorder un ajustement de salaire à compter du 1^{er} janvier 2015 aux employés municipaux pour les 3 prochaines années, soit 2015, 2016 et 2017, selon le tableau préparé par le conseil municipal en date du 29 octobre 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-336 Contribution au REÉR collectif des employés

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand contribue

à un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) collectif auprès de la Caisse Desjardins pour les employés permanents pour un montant de 20 \$ hebdomadaire et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-337 Frais de repas

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que tout élu municipal et tout employé municipal dûment autorisé au préalable a droit au remboursement de ses frais de repas selon les tarifs suivants : petit déjeuner : 20 \$, dîner : 30 \$ et souper : 45 \$ et ce, à compter du 2 novembre 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-338 Ajustement des vacances 2014 - Michèle Lacroix

Attendu que Michèle Lacroix, directrice générale adjointe, n'a pas travaillé une année complète en 2014 suite à un accident d'automobile;

Attendu que l'article 79.1 de la Loi sur les normes du travail s'applique;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Roger East et résolu d'ajuster les vacances pour l'année 2014 à être versées à Michèle Lacroix, directrice générale adjointe, de la façon qui suit, soit 8% sur l'équivalent de 30 semaines de travail au taux horaire de l'année 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-339 Congés maladie ou flottant 2014 - Michèle Lacroix et Christian Brochu

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand accorde à ses employés des congés maladie ou flottant;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand paie ces congés à la fin de l'année s'ils n'ont pas été utilisés;

Attendu que deux des employés de la municipalité étaient en congé de maladie en 2014;

Attendu que les congés maladie ou flottant font partie des avantages sociaux pour les employés permanents;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu de payer immédiatement, les congés maladie ou flottant de l'année 2014 aux deux employés, soit :

5 congés maladie ou flottant à Michèle Lacroix, directrice générale adjointe à son taux horaire de l'année 2014;

3 congés maladie ou flottant à Christian Brochu, journalier à son taux horaire de l'année 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-340 Maire suppléant

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que Claude Blier soit nommé maire suppléant de la municipalité de Saint-Ferdinand pour les 8 prochains mois, soit de novembre 2015 à juin 2016 inclusivement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-341 Autorisation de signatures de chèques

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire Rosaire Croteau ou, en l'absence du maire, le maire suppléant

Claude Blier et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif ou, en l'absence de la secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière adjointe Michèle Lacroix à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-342 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (conseiller)

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu de nommer Roger East représentant du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme de l'ex-Bernierville, de l'ex-Saint-Ferdinand et de l'ex-Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-343 Délégués au Réseau BIBLIO

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de nommer Claude Blier, représentant du conseil municipal et Martine St-Pierre, responsable de la bibliothèque municipale auprès de Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour 2016. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-344 Adoption du règlement no 2015-148 modifiant le règlement no 2015-141 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Roger East et résolu d'adopter le règlement no 2015-148 intitulé « Règlement modifiant le règlement no 2015-141 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » tel que lu et transcrit dans le livre des règlements. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT NO 2015-148

Règlement modifiant le règlement no 2015-141 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Attendu que le Club Sport 4 de l'Érable inc. sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Ferdinand pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de pouvoir circuler à certains endroits de la municipalité dans des sentiers aménagés sur des terrains privés;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement no 2015-141 pour ajouter d'autres chemins où les véhicules tout terrain pourront circuler en hiver seulement;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Jean-Claude Gagnon, conseiller, lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Roger East et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil adopte le règlement numéro 2015-148 et statue par ledit règlement ce qui suit :

Article 1

Le règlement no 2015-141 est modifié en ajoutant à la fin de l'annexe 1 ce qui suit :

SENTIERS HIVER SEULEMENT

3^e Rang Nord

De l'intersection de la route Binette en direction Nord sur une distance de 4,5 kilomètres.

Route Binette

De l'intersection du 3^e Rang Nord jusqu'à l'intersection du 3^e Rang Sud sur une distance de 75 mètres.

Article 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 31 janvier 2016 sauf avis de désaveu du ministre des Transports publié dans la Gazette officielle du Québec.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 octobre 2015

Adoption : 2 novembre 2015

Publication :

2015-11-345 Dénéigement des entrées du 375 et du 385 rue Principale

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de retenir les services de Michel Simoneau pour le déneigement et le déglacage des entrées du 375 et du 385 rue Principale au prix de 350 \$ pour l'hiver 2015-2016. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-346 Entretien de la patinoire (ex-Vianney)

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la proposition de Marie-Claude Garneau pour l'entretien de la patinoire extérieure de l'ex-Vianney pour la saison hivernale 2015-2016 pour un montant de 3 000 \$ et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de service. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-347 Opération Nez Rouge - Thetford Mines

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Roger East et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte de donner une commandite de 200 \$ aux Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches pour la campagne de financement Opération Nez Rouge - Thetford Mines. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-348 Entente intermunicipale de loisirs avec Plessisville

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter la proposition d'entente intermunicipale de loisirs entre la Ville de Plessisville et la municipalité de Saint-Ferdinand permettant aux citoyens de Saint-Ferdinand l'accès à l'ensemble des activités et structures de loisirs et culturelles de la Ville de Plessisville;

Que cette entente soit valide pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Que la participation financière soit de 6 500 \$ par année pour la durée de l'entente;

Que le maire Rosaire Croteau et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente ainsi que tous les documents s'y

rapportant. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-349 Entente avec la municipalité d'Irlande - rang 5 Sud

Attendu qu'il y a lieu de faire une entente avec la municipalité d'Irlande relative à l'écoulement de l'eau le long de la Côte Proulx;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Roger East et résolu d'autoriser le maire Rosaire Croteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer pour et au nom de la municipalité l'entente relative à l'écoulement de l'eau le long de la Côte Proulx avec la municipalité d'Irlande. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-350 Creusement de fossés et installation d'un ponceau - rang 5 Sud en haut de la Côte Proulx

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Roger East et résolu d'autoriser l'exécution de travaux de creusement de fossés sur une longueur de 600 mètres environ et installation d'un ponceau sur le rang 5 Sud en haut de la Côte Proulx, à petits contrats, pour une dépense de location de machineries et de fourniture de matériaux granulaires de moins de 25 000 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-351 Achat de sondes pour les stations de pompage

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'acheter une sonde de niveau piézométrique pour la station de pompage Manoir selon la soumission de Techservice inc. au montant de 3 907.91 \$ (taxes en sus) et deux sondes de niveau piézométrique pour la station de pompage Douville et la station de pompage no 2 selon la soumission de Techservice inc. au montant de 2 148.97 \$ chacune (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-352 Achat d'un pluviomètre

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'acheter un pluviomètre pour le poste de chloration selon la soumission de Techservice inc. au montant de 1 513.35 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-353 Recherche de fuite sur la conduite d'amenée

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Roger East et résolu de retenir les services de Test Tech inc. pour la recherche de fuite sur la conduite d'amenée d'eau potable sur une longueur d'environ 7 km au taux horaire de 175 \$ pour 40 à 50 heures maximum. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-354 Mandat de structure en gestion des ressources humaines

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu de retenir les services de Cameron ressources humaines inc. pour le mandat de structure en gestion des ressources humaines selon leur proposition d'octobre 2015 au montant de 3 600 \$ (taxes en sus) plus le temps et les frais de déplacement et d'autoriser le maire à signer l'entente de services pour et au nom de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-355 Tournoi familial de pêche sur glace au lac William

Considérant que GROBEC souhaite réaliser à l'hiver 2016 une activité d'initiation à la pêche sur glace au lac William pour les jeunes de 9 à 12 ans;

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de verser une aide financière de 500 \$ à GROBEC pour le soutien financier et une contribution nature de 100 \$ en temps du personnel municipal pour la préparation de cette activité d'initiation de la relève à la pêche sur glace au lac William. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-356 Brunch - Unité Domrémy de Plessisville

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu d'acheter deux billets au coût de 15 \$ l'unité pour le brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville qui aura lieu le 22 novembre 2015 à Plessisville. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-357 Fin de la période d'essai - inspecteur en bâtiment

Attendu que la municipalité a embauché M. Stéphane Bolduc comme inspecteur en bâtiment et environnement ainsi que fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats pour une période d'essai se terminant le 10 juin 2016;

Attendu que les services de M. Bolduc ne comblent pas les attentes de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu de mettre fin à la période d'essai de M. Stéphane Bolduc comme inspecteur en bâtiment et environnement ainsi que fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats à compter du 2 novembre 2015; de lui verser une indemnité compensatrice équivalant à son salaire habituel pour une période égale à celle de l'avis auquel il a droit, c'est-à-dire une semaine et de lui payer toutes autres sommes dues et avantages sociaux auxquels il a droit à ce jour. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-358 Rapport d'environnement

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'octobre 2015 tel que présenté par Sylvie Tardif. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-359 Rapport de voirie

Il est proposé par Roger East, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport de voirie d'octobre 2015 tel que présenté par Constant Roberge, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 8 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2015-11-360 Présentation des comptes

Il est proposé par Roger East, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois d'octobre 2015 tels que présentés pour un montant de 324 945.04 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-361

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 21h40. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière